

administrative d'appel en janvier 1998, il fut premier conseiller à la Cour administrative d'appel de Lyon de septembre 2000 à juillet 2001. Détaché en qualité de chargé de mission auprès du Conseil constitutionnel, de juillet 2001 à septembre 2003, il fut nommé à cette date président de tribunal administratif et de Cour administrative d'appel et fut chef du service juridique et du greffe du Conseil constitutionnel (2003-2011). M. Régis FRAISSE fut président des tribunaux administratifs de Nouvelle-Calédonie et de Mata-Utu ainsi que président du Comité territorial de l'audiovisuel (CTA) de Nouvelle-Calédonie - Wallis-et-Futuna, de septembre 2011 à décembre 2012, date à laquelle il fut nommé conseiller d'Etat au tour extérieur.

M^e Edouard de LAMAZE, avocat au barreau de Paris, ancien Délégué interministériel aux professions libérales et M^e Laurent PETTITI, avocat au barreau de Paris, intègrent la délégation française auprès du Conseil des barreaux européens

Le barreau de Paris a désigné ses deux nouveaux membres au sein de la délégation française auprès du Conseil des barreaux européens. Il s'agit de :

M^e Edouard de LAMAZE, avocat à la Cour d'appel de Paris, associé au cabinet CARBONNIER LAMAZE RASLE et Associés, conseiller économique et social européen, maire (DVD) de Bois-Hérault, ancien délégué interministériel aux professions libérales, ancien membre du Conseil de l'Ordre des avocats de Paris et M^e Laurent PETTITI, avocat au barreau de Paris, président du Comité des droits de l'homme et des relations avec la Cour européenne des droits de l'homme de Strasbourg.

Né en avril 1954, titulaire d'une maîtrise de droit des affaires et du certificat d'aptitude à la profession d'avocat, M^e Edouard de LAMAZE est avocat à la Cour d'appel de Paris, depuis 1979. Collaborateur du bâtonnier Francis MOLLET-VIEVILLE et de M^e Geneviève AUGENDRE, de 1979 à 1986, il est depuis 1986, associé au cabinet BIGLE CARBONNIER LAMAZE RASLE et Associés devenu cabinet CARBONNIER LAMAZE RASLE et Associés. Il fut président de l'Union des jeunes avocats de Paris (1992-1993) puis président de la Fédération nationale des unions des jeunes avocats (1994-1995) avant d'être membre du Conseil de l'ordre des avocats à la Cour de Paris. Délégué interministériel aux professions libérales (1996-2002), il fut également membre de la section des questions économiques générales et de la conjoncture du Conseil économique et social, de janvier 2007 à décembre 2008. Il est depuis 2010, membre du Comité économique et social européen. M^e Edouard de LAMAZE est en outre depuis 1995, maire (DVD) de Bois-Hérault.

Agé de 56 ans, M^e Laurent PETTITI est avocat au barreau de Paris, depuis 1986. Ancien membre du conseil de l'Ordre et secrétaire du Conseil de l'Ordre des Avocats du barreau de Paris, il est avocat au sein du cabinet ROUSSEL - STHAL, MATHON, PETTITI, LONCLE. Il est membre du Comité d'éthique du Barreau de Paris et de l'Association Française d'Etudes pour l'Union européenne. Il est par ailleurs président du Comité des droits de l'homme et des relations avec la Cour européenne des droits de l'homme de Strasbourg.

Les deux représentants français apporteront leur contribution précieuse au travail du CCBE sur les nombreux sujets qui ont un impact sur l'activité des avocats, parmi lesquels : l'incidence du droit de la concurrence sur les valeurs essentielles de la profession, la relation entre les devoirs de l'avocat (et à travers ceux-ci, les droits des citoyens) et les devoirs des gouvernements d'assurer la sécurité des citoyens, l'impact de la mondialisation et de la libéralisation des marchés sur la profession d'avocat.